

DECRET N° 2011-131 DU 31 MARS 2011

portant nomination de Monsieur Eric TOTAH en qualité de Secrétaire Général du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- Vu le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu décret n° n°2009-443 du 09 juin 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Sur proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er février 2011 ;

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Monsieur Eric TOTAH est nommé Secrétaire Général du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

BY 3

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mars 2011

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAY I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales,

Idriss L. DAOUDA

Galiou SOGLO

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEPDEPPCAG 4 MDCTTTATP/PR 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01JO 1.

5 1